

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER ENTRE 2 SCARPE

Date	MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023
Horaires	19H00 – 21H00
Lieu	MAISON DES ASSOCIATIONS – LA CHAPELLE

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR L'ADJOINT DE QUARTIER ET M LE MAIRE

M Maxime Decupper-Laud, nouvel adjoint du quartier souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et remercie les élus qui l'ont précédé M Jean Marie Dupire et Mme Stéphanie Stiernon.

A son tour, Monsieur le Maire remercie les personnes présentes mais également Bernadette Capelle partie en retraite au 1^{er} octobre 2023 qui a pendant de nombreuses années accompagné les conseils de quartiers et participé à leur prospérité. A l'issue de ce remerciement particulier, Monsieur le Maire en profite pour présenter le nouveau chargé de la démocratie locale, Julien Nonnon qui a désormais entre autres missions le suivi des conseils de quartier.

II. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER

Avant de commencer, il est procédé à une rapide présentation de la composition du conseil de quartier et chacun des conseillers de l'Entre 2 Scarpe est invité à se lever pour se présenter.

COMPOSITION DU CONSEIL DE QUARTIER ENTRE 2 SCARPE

	Par délibération	Actuellement
Membres « habitants »	14	16
Membres « association »	4	3
Membres « acteurs économiques »	4	3
TOTAL	22	22

Historique 2021-2022 :

2022 :

- Intégration de 12 membres lors du renouvellement partiel du 10.11.22 sur les 13 postes à renouveler.

2023 :

- 1 radiation
- 2 intégrations

Pour poursuivre, M Maxime Decupper-Laud invite Mme Stéphanie Stiernon à animer la séquence sur le bilan du Conseil de Quartier.

1. Bilan d'activité 2022/2023



Diapositive issue du support de présentation utilisé lors de l'assemblée générale

Pour commencer le bilan d'activité du conseil de quartier, il est fait état de la création de groupes de travail. Il est rappelé que ces derniers permettent aux conseillers de se réunir autour de thématiques prédéfinies et d'échanger sur des problématiques particulières afin de partager leur expertise d'usage avec les services de la ville et ainsi construire ensemble des solutions.

Groupe de travail « propreté » :

Pour l'activité de ce groupe de travail, il est notamment précisé que pour les relevés IOP les conseillers ont travaillé en binôme. Le principe, sur un secteur prédéfini grâce à une grille de notation, on quantifie et on qualifie les éléments (déchets, déjections canines, mégots...) qui participent à la non propreté de l'espace public. L'objectif des conseillers est de mener cette opération une fois par mois, pour évaluer les évolutions et les marges de progression à faire en matière de propreté urbaine. Par ailleurs, il est précisé que lors de ces IOP, certains conseillers de quartier ne se sont pas contentés de quantifier mais qu'ils ont également ramassé les déchets trouvés. Une Initiative saluée par M le Maire qui remercie chaleureusement les conseillers de quartier de ce soutien aux équipes municipales qui travaillent à l'entretien de la ville.

Les conseillers de quartiers sont également revenus sur le petit-déjeuner qui a eu lieu avec les agents de la propreté du parc de la Tour des Dames en précisant que c'était un moment convivial et salubre qui a permis de partager les constats et besoins de chacun et d'en conclure que les attentes et objectifs étaient les mêmes aussi bien pour les habitants que pour les agents.

Il est également rapporté, la satisfaction des conseillers de quartier quant à l'implantation de poubelles à certains endroits du quartier particulièrement sales qui a permis d'améliorer grandement la propreté et de limiter l'abandon d'ordures sur la voie publique.

Groupe de travail « Mobilité » :

Les conseillers de quartier expliquent que la création de ce groupe de travail émane du constat de la difficulté à se déplacer via des moyens de transport dit de mobilité douce et notamment à vélo. Il est fait état d'un partage de la route qui n'est pas satisfaisant et qui refreine de nombreux usagers qui souhaiteraient se déplacer en vélo mais qui ont peur de la cohabitation avec les automobilistes et se sentent en danger.

- ⇒ A ce sujet M Le Maire précise que sur la question des mobilités douces, la ville ne part de zéro et rappelle que sur l'anneau des boulevards il y a une très bonne continuité cyclable et que dans le précédent mandat des circuits ont été créés pour éviter les grands axes automobiles. Si aujourd'hui la discontinuité du réseau cyclable crée des zones de flou qui sont très souvent au détriment des cyclistes, M le Maire explique que la municipalité essaye d'identifier des lieux particulièrement sensibles, écoles, lieux sportif pour mettre en place un système de partage de voirie qui permet de rendre prioritaire les vélos et apaiser la circulation. Pour conclure, il est précisé que ce problème ne doit pas se traiter à l'échelle du quartier mais bien à l'échelle de toute la ville et qu'à ce titre il faut travailler le sujet en inter-quartier au travers d'un plan vélo qui pourrait voir le jour. Ce dernier permettrait d'identifier les voies cyclables à prioriser et de construire ainsi de manière cohérente un schéma de mobilité douce cohérent et continu sur toute la ville d'ici une dizaine d'année.

Groupe de travail « communication » :

Une distribution du flyer créé par le conseil de quartier est faite auprès des personnes présentes. Il est rappelé que ce flyer invite les habitants à prendre contact avec leurs conseillers de quartier pour partager leurs idées pour la vie du quartier. Il est par ailleurs précisé que suite à la première diffusion du flyer dans les magasins et lieux publics du quartier, les conseillers ont reçu une contribution d'habitant. Il est par ailleurs fait part du souhait de pouvoir avoir un bulletin municipal dédié aux conseils de quartier et de la possibilité de mobiliser les personnes non tirées au sort lors du dernier renouvellement partiel et qui sont sur liste d'attente.

Pour terminer ce bilan d'activité, il est rappelé que le Conseil de quartier ne travaille pas uniquement au travers de ces groupes de travail, mais qu'ils participent également à de nombreuses autres actions/réunions tout au long de l'année dont le détail est présenté via le diaporama diffusé.

Mais aussi...

- 10 réunions de conseil de quartier;
- Atelier sur le PLU;
- Cycle de formation sur la démocratie participative avec Patrick Norynberg;
- Atelier sur l'attractivité résidentielle;
- Suppression du terrain de pétanque;
- Assemblée générale de renouvellement partiel;
- Participation aux réunions publiques sur l'Hôpital militaire, MAS des Augustins;
- Contribution aux ateliers participatifs sur la friche Leroy Merlin;
- Visite du Carmel;
- Spectacle *Place Assise*, en lien avec le Tandem;
- Suivi de l'Installation de composteurs dans le quartier;
- ...



Diapositive issue du support de présentation utilisé lors de l'assemblée générale

Pour cette deuxième partie du bilan il est notamment évoqué :

- Le cycle de formation sur la démocratie participative, pour lequel les conseillers de quartier expriment leur satisfaction d'avoir pu y participer et de ce qu'ils ont appris. Ils soulignent également l'opportunité que cela a été pour rencontrer les membres des autres conseils de quartier.
 - ⇒ Il est par ailleurs rappelé que le cycle de formation n'est pas terminé et que désormais des ateliers à destination des élus et des agents auront lieu avant une séance de mise en commun entre tous pour conclure ce cycle de formation.
- L'atelier sur l'attractivité résidentielle, où le travail mené avec la psychologue urbaine c'est fait de manière conjointe avec le quartier Barlet-Centre et qu'il a permis de lister les atouts et les points noirs du quartier en terme d'attractivité et de dynamisme.
 - ⇒ Pour compléter, Mme Stéphanie Stiernon rappelle que cette étude sur l'attractivité résidentielle a été lancée par la ville pour essayer d'identifier les besoins réels en logement afin de choisir des projets immobiliers de promoteur qui répondent au besoin du territoire. Pour conclure sur le sujet, il est précisé qu'une présentation détaillée de cette étude sera prochainement programmée.
- Que la suppression du terrain de pétanque a pour origine son mauvais usage apportant nuisances et rassemblement d'une population au comportement bagarreur et non approprié.
- La participation aux réunions publiques sur les grands projets.
 - ⇒ Sur ce point, Mme Stéphanie Stiernon souligne que désormais la collectivité demande à tous les promoteurs de tenir une réunion publique avec les riverains en notant que malgré le côté non obligatoire les promoteurs acceptent en majorité cette requête. Il est par ailleurs souligné

que pour le projet sur la friche Leroy Merlin, le promoteur est allé encore plus loin en sollicitant la population (dont le conseil de quartier) pour penser la répartition des bâtiments avant de proposer son projet.

- La visite du Carmel, qui a permis à certains membres du conseil de quartier de découvrir la reprise complète du bâtiment mené par un organisme de logement social solidaire en lien avec un architecte Douaisien.
- Le spectacle au parc de la Tour des dames, où des comédiens ont joués des scènes de la vie quotidienne et de manière amusante le tout sans aucune parole et pour lequel il est notamment fait part de la joie des habitants d'avoir pu assister à cette représentation dans le parc qu'ils fréquentent régulièrement.
- Le suivi de l'installation des composteurs, pour lequel il est rappelé qu'il s'agit d'un projet porté par l'association Toit et petits pois avec le soutien des services de la mairie implanté aux abords des Carrés Saint Pierre.
 - ⇒ Après une rapide présentation du fonctionnement et du constat de la réussite de cette expérimentation, M Le Maire remercie l'association sans qui le projet ne pourrait être viable. Il est également fait mention que lors des rencontres de la biodiversité des élus et agents d'autres communes sont venus visiter le dispositif et s'inspirer pour tenter de reproduire cette expérimentation dans leurs collectivités.

Avant de passer à la présentation du quartier, il est fait mention d'un autre sujet qui n'apparaît pas dans le support de présentation, la valorisation de la porte d'Arras. Il est évoqué une réunion avec les services pour étudier la possibilité de mettre à jour les vestiges de la porte d'Arras qui sont enterrés tout en sécurisant le site. Cette dernière a permis de relever la difficulté et les nombreuses contraintes quant à la mise en place d'une telle opération. Toutefois le conseil de quartier évoque l'idée d'installer une plaque avec un QR code qui permettrait de voir des photos et en apprendre plus sur l'histoire du bâtiment.

2. Présentation du quartier

Maxime Deccuper-Laud précise que le diagnostic ici présenté est le produit du travail des conseillers de quartier mené lors de l'atelier sur l'attractivité résidentielle et de la réunion de préparation de la présente assemblée générale.

Les atouts du quartier,

- La vie du quartier, l'ambiance, l'entraide et la solidarité;
- Les offres de services et commerciales;
- L'offre culturelle avec la bibliothèque, le cinéma, le conservatoire, le musée;
- La Scarpe et son canal;
- Le cœur historique, l'architecture, les maisons anciennes;
- Les logements modernes et ceux en construction;
- Les maisons d'hôtes;
- La place Saint-Amé et son marché ;
- Le parc de la tour des dames, le jardin des plantes, le jardin de la fonderie, faisant du quartier un véritable « poumon vert »;
- Les offres de services et commerciales;
- L'offre médicale (laboratoire, centre ophtalmique...);
- Les pistes cyclables et la desserte des transports en commun gratuits ;
- La centralité du quartier dans la ville;
- La sous-préfecture;

...

**" L'Entre 2 Scarpe,
un beau quartier
calme et agréable à
vivre! "**



Diapositive issue du support de présentation utilisé lors de l'assemblée générale

Après avoir énumérer les atouts du quartier, il présente les points de vigilance des conseillers du quartier.

Les vigilances des conseillers du quartier,

- La propreté, les dépôts sauvages et le manque de poubelles;
- La « végétalisation sauvage » des trottoirs, des bordures et des bas de murs;
- La circulation automobile et la cohabitation des différents usagers sur la voirie;
- La paupérisation de la population du quartier;
- Les travaux sur des habitats privés sans autorisation et sans respect des normes;
- L'entretien des espaces publics et du patrimoine qui manquent de constance et de méthode;
- Les bâtiments fermés et à l'abandon et l'absence de réhabilitation;
- Le découpage des biens par des marchands de sommeil, générant des problématiques de gestion d'ordures ménagères;
- Le turn-over important des petits commerces;
- Le sentiment d'insécurité;
- L'absence de centre social;
- Le manque de végétalisation des rues;
- Le manque de signalisation sur les barrières du marché;
- La fermeture du jardin de la Fonderie;
- Le stationnement des véhicules au parc de la tour des dames et l'absence de toilettes publiques.

Diapositive issue du support de présentation utilisé lors de l'assemblée générale

Sur cette partie, ont fait l'objet d'échanges plus approfondis :

- Le manque de signalisation sur les barrières du marché, après un rappel de l'historique qui a amené à l'implantation de barrière pivotante pour interdire l'accès aux véhicules les jours de marché sur la

place Saint Amé. Il est demandé à ce que l'on puisse installer les panneaux de signalisation idoines indiquant le sens interdit les jours de marché et ainsi empêcher les automobilistes de s'engager dans la rue afin de charger leurs emplettes d'autant plus qu'il y a un parking à proximité.

- Le jardin de la Fonderie, pour lequel les conseillers s'interrogent sur les horaires d'ouverture qui ne correspondent pas à celles affichées et constatent que bien souvent il est fermé à partir de 15H00 ou 16H00.

⇒ M Le Maire rappelle qu'il s'agit ici d'un jardin privé, qu'il y a un accord avec la mairie pour que le propriétaire puisse l'ouvrir à la population mais que malheureusement ce dernier peut décider librement de le fermer.

- Le stationnement des véhicules au parc de la tour des dames qui interrogent les conseillers quant à son utilité au regard du stationnement disponible sur le boulevard et l'absence de toilettes publics,

⇒ Il est rappelé que le parking ne fait que 5 places et qu'elles sont nécessaires notamment pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite. Enfin pour les toilettes publiques il est porté à la connaissance de l'assemblée que des toilettes publiques devraient être installées l'an prochain place Schuman.

3. Objectifs 2024/2025

OBJECTIFS 2024/2025 DU CONSEIL DE QUARTIER



- 1** Etre acteur, force de proposition et relai des habitants.
- 2** Mieux faire connaître le conseil de quartier auprès des habitants.
- 3** Suite aux travaux menés par les groupes de travail, veiller à la mise en place des actions partagées et décidées.
- 4** Développer les interactions avec les autres conseils de quartier.
- 5** Concourir au déploiement du futur budget participatif.

Enfin pour terminer ce bilan d'activité 2022/2023, il est présenté les objectifs que se sont fixés les conseillers de quartier pour les deux prochaines années.

Pour conclure cette présentation, M le Maire félicite le Conseil de quartier pour cette présentation et se réjouit de constater que les conseils de quartier suite aux formations sur la participation citoyenne ont développé une approche plus globale de leur quartier et un regard transversal avec une maîtrise des sujets. M le Maire rappelle que tout ce que font les conseils de quartier est très utile pour la municipalité et invite les conseillers de quartier à ne pas se réunir uniquement autour d'une table mais également à sortir.

III. ECHANGES AVEC LES HABITANTS

Pour débiter ce temps d'échange M le Maire souhaite revenir sur la mention « absence de Centre Social » dans le quartier évoqué lors du diagnostic présenté précédemment. Il indique notamment que les centres sociaux représentent un coût et que celui-ci est largement financé par la CAF s'il est dans un quartier politique de la ville, ce qui n'est pas le cas du quartier Entre 2 Scarpe. Il n'est donc pas envisageable d'installer un centre social dans le quartier, malgré l'évidence que des personnes fragiles résident dans tous les quartiers. Aussi M le Maire rappelle qu'il existe des associations d'aide en centre-ville comme la mission locale et que les centres sociaux sont ouverts à tous et qu'il ne faut pas hésiter à s'y rendre.

Avant d'entamer les échanges M le Maire informe que dans le cadre de la démocratie locale, en 2024 la ville va tester un budget participatif avec pour objectif à long terme de sanctuariser cette ligne de dépense d'investissement qui sera dédiée à la réalisation de projets d'habitants. Pour cette première année et afin de monter en charge progressivement, la proposition est de s'appuyer sur les idées qui ont émergé des conseils de quartier pour les soumettre au vote des habitants.

⇒ A la question sur le déroulement des votes, il est répondu que ceux-ci auront lieu sur une plateforme mais que les modalités définitives restent encore à construire.

Pour finir, M le Maire partage une dernière information et annonce que le service de l'état civil travaille actuellement à la révision de la carte des bureaux de vote et qu'à ce titre le bureau de vote de la Tour des Dames sera très certainement scindé en deux. Une communication sera faite rue par rue pour informer la population du changement de bureau de vote en amont des élections Européennes du 9 juin 2024.

1. Est-il possible d'avoir plus d'information sur le permis de louer et de diviser ?

Comme définit par la loi ALUR, seuls les agglomérations peuvent mettre en place le permis de louer. A la demande de la ville de Douai et d'autres communes, Douaisis Agglo' a délibéré en juillet sur la mise en place du permis de louer et a transféré toute la partie opérationnelle aux communes. Il faut compter environ 6 mois pour sa mise en place, et les services travaillent déjà à son application. Le principe de ce dispositif est de délivrer des permis de louer aux propriétaires dès qu'un nouveau bail est signé. Quant au permis de diviser, il n'est pas délivré qu'une fois lors de la division du bien en plusieurs logements. L'objectif pour la municipalité est d'avoir une meilleure vision des 6000 logements en location sur Douai. Pour obtenir ce permis de louer le propriétaire devra faire une demande à la mairie avant de signer un bail, pour l'obtenir une visite du logement sera faite par un opérateur pour s'assurer de l'état de salubrité et de décence du logement.

Pour débiter la ville à cibler un périmètre précis en centre-ville afin d'évaluer le besoin et le nombre de demandes avec pour objectif à l'avenir que le permis de louer concerne l'intégralité des logements à l'intérieur des boulevards considérant que c'est dans ce secteur que se trouve le plus de logements en location et en division.

Il y a beaucoup d'incertitude quant à la mise en place de ce dispositif, tout ne sera pas parfait dès le début mais cela reste une opportunité pour la ville puisque cela nous permettra de savoir qui loue quoi et à qui. La volonté de la ville n'est pas d'embêter les propriétaires qui jouent le jeu et proposent des logements de qualité mais plutôt ceux qui ne respectent pas la règle et louent des logements indignes. Nous permettant ainsi d'informer la CAF, qui pourra cesser le versement des APL auprès des mauvais propriétaires

2. Que se passe-t-il pour les fêtes de fin d'années à Douai ?

Au-delà des décorations habituelles, il y aura un marché de Noël dans la cour de l'hôtel de ville du 5 au 10 décembre. Il est également prévu l'installation d'une grande roue sur la place d'arme en face de l'office de tourisme et de la vente de nourriture. Le dôme sera de retour avec des animations, des spectacles et des ateliers gratuits... Sans oublier la descente du Père Noël avec un vidéo-mapping sur la façade de l'office de tourisme le 3^e dimanche de décembre. Enfin deux expositions thématiques seront proposées dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville, une sur la thématique playmobil® (entrée gratuite) et l'autre sur l'univers Lego® (entrée 2€).

3. Peut-on étudier la possibilité d'installer une auberge de jeunesse à la caserne Caux ?

Sur le principe c'est une très belle idée, qu'il est nécessaire de travailler avec Douaisis Agglo. Par ailleurs, il faut trouver un opérateur qui puisse tout gérer de la construction à la gestion, en effet s'il est sûrement possible de trouver un bâtiment, le budget municipal ne permet pas d'assumer cette charge financière.

4. Est-il possible de prévoir un budget pluriannuel pour restaurer l'église Saint Jacques ?

A plusieurs reprises la municipalité a réfléchi à des projets de réfection, malheureusement chaque projet de budget d'investissement fait l'objet d'un arbitrage. Au regard des contraintes du quartier, les coûts des travaux seraient trop importants pour la municipalité malgré les aides que l'on pourrait obtenir de la DRAC. Face à ce constat, l'église qui n'est plus utilisée par la paroisse ne fait pas partie des priorités municipales en dépenses d'investissement, budget que nous préférons privilégier pour les écoles, salles de sports...

IV. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE PAR L'ADJOINT DE QUARTIER.

M Maxime Decupper-Laud remercie l'ensemble des personnes présentes d'avoir participé à cette assemblée générale.